

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal Séance du 28 mars 2022

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, ARLAUD Laetitia.

Absents: MICHEL Stéphanie avec procuration à ARLAUD Laetitia. CHARPIN Frédéric. TRUCHET Sébastien. DURAZ Sébastien.

Entretien avec les employés communaux.

Départ de Mr Sol Sébastien.

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) pour l'année 2022. Cette adhésion s'élève à 406.26 €.

- Subventions 2022 :

Le Conseil Municipal décide d'accorder les sommes suivantes :

- Club des Sports des Aiguilles d'Arves = 23 000.00 € (à l'unanimité)
- Arvan Tennis Club = 1 800.00 € (à l'unanimité)
- Maurienne Judo = 500.00 € (à l'unanimité)
- Val d'Entr'Aigues = 200.00 € (à l'unanimité)
- CAM Rugby = 50.00 € (à l'unanimité)
- Divers = 2 000.00 € (à l'unanimité)

- Décide de voter les taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour 2022, à l'unanimité :

- Taux de foncier bâti 2022 : 37.91 %
- Taux de foncier non bâti 2022 : 129,10 %

- Approuve, à l'unanimité, le devis de la société EMC pour 4 800.00 € concernant la location du chapiteau du 1^{er} au 28 août 2022.

- Approuve, à l'unanimité, les tarifs publics des forfaits des remontées mécaniques (Sybelles.ski) pour 2022/2023.

- Approuve, à l'unanimité, le devis de la société cinématériel pour 11 781.60 € concernant la fourniture et l'installation d'un serveur IMS 3000.

- Approuve, à l'unanimité, le devis de la société cinématériel pour 5 274.00 € concernant le processeur Dolby CP 950.

Questions diverses :

- Jours d'ouverture des remontées mécaniques l'été 2022 : 3 jours.
- Discussion sur le petit train.